



REGLEMENT POUR LA FINALE CANTONALE INDIVIDUELLE DES JEUNES TIREURS ET ADOLESCENTS

1. Buts La finale cantonale jurassienne des jeunes tireurs et adolescents, organisée pour la première fois en 1979, entend encourager et récompenser les meilleurs Jeunes tireurs et Adolescents du canton.
2. Organisation La finale cantonale individuelle des JT (Jeunes tireurs) et des JJ (Adolescents) est organisée par la FJT sous la direction de la cheffe jeunes tireurs.
3. Lieu et date Il appartient au chef jeunes tireurs de choisir et réserver la place de tir. La finale aura lieu, dans la mesure du possible, le 1^{er} samedi de septembre. Ce choix sera communiqué au comité FJT avant le 1^{er} décembre de l'année précédant le tir.
4. Participants Tous les JT et JJ membres d'une société de tir reconnue par la FJT, âgés de 10 à 20 ans (U13-U21), tirant avec un fusil d'assaut 90 sont classés dans leurs catégories respectives sur la base de l'addition du tir obligatoire (25 % du résultat), du tir en campagne et du concours de tir. Résultats inscrits par les sociétés dans le système AFS au 31 juillet de l'année en cours. Le 75 % des participants aux cours JT/JJ, mais au maximum 40 participants, seront retenus par le chef jeunes tireurs qui avisera les moniteurs respectifs. Les moniteurs jeunes tireurs (chef des JT F 300m) devront convoquer leurs JT/JJ.
5. Programme Cible : A 10 (coaching interdit pour les JT, autorisé pour les JJ).
Nombre de coups : **18 coups**, soit :
3 coups d'essais obligatoires en 2 minutes,
10 coups cpc en 6 minutes,
5 coups série en 90 secondes
6. Tir préalable La finale cantonale individuelle ne peut être tirée que à la date fixée par la cheffe jeunes tireurs. Le tir préalable n'est pas accepté.
7. Munition A la charge des sociétés pour les JT et JJ.
8. Classement Le total des coups détermine le rang (aucune bonification ne sera accordée). En cas d'égalité, appui par le résultat de la série, puis par les coups profonds, puis par l'âge, en faveur du plus jeune.
9. Distinctions Selon les dispositions d'exécution pour l'activité des Jeunes tireurs et Adolescents de la FJT.
10. Divers Le comité FJT statue sur tous les différents qui ne pourraient être réglés par le présent règlement.

Approuvé par le comité FJT dans sa séance du 12 janvier 2026. Le présent règlement abroge tout règlement ou directive antérieur.

Fédération Jurassienne de Tir

Président

Cheffe jeunes tireurs

Yannick Vernier

Nuria Ferreiro